

"Demain, le Fonds monétaire du Marché commun entrera en vigueur" dans Corriere della Sera (5 avril 1973)

Légende: Le 5 avril 1973, à la veille de l'entrée en vigueur du Fonds européen de coopération monétaire (FECOM), le quotidien italien Corriere della Sera en détaille la mission et aborde la question du siège du FECOM.

Source: Corriere della Sera. dir. de publ. Ottone, Piero. 05.04.1973, n° 80; anno 98. Milano: Corriere della Sera. "Domani in funzione il fondo monetario del Mec", auteur:Guatelli, Arturo , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/demain_le_fonds_monetaire_du_marche_commun_entrera_en_vigueur_dans_corriere_della_sera_5_avril_1973-fr-4622d9cd-7f89-4fef-96a7-1fac993640a9.html



Date de dernière mise à jour: 02/08/2016

Un petit pas vers l'intégration

Demain, le Fonds monétaire du Marché commun entrera en vigueur

L'Italie y participera, mais puisque la lire fluctue librement, les italiens n'en bénéficieront pas

De notre envoyé spécial

Bruxelles, le 4 avril.

Un petit pas timide vers l'intégration monétaire européenne a été franchi ces derniers jours au Luxembourg. Le Conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE (notre pays était représenté par le sous-secrétaire Mario Pedini) a approuvé la création du Fonds de coopération monétaire, selon le programme qui avait été élaboré par les chefs d'État ou de gouvernement lors du sommet de Paris en octobre dernier.

Le Fonds, qui sera géré par le Comité des gouverneurs des banques centrales et qui entrera en vigueur le vendredi 6 avril, permettra d'enregistrer les dettes et les crédits provenant des interventions effectuées par les pays de la CEE sur les marchés des changes. Et cela dans le but de maintenir la valeur des différentes monnaies entre les marges de fluctuation (plus ou moins 2,25 pour cent) imposées comme limites à la fluctuation commune face au dollar.

Comme chacun le sait, ni l'Italie, ni la Grande-Bretagne, ni l'Irlande n'ont adhéré à ce programme de défense, préférant garder, du moins pour l'instant, une certaine liberté d'action. Ce qui permet à la lire et à la livre sterling de fluctuer librement par rapport au dollar et aux monnaies européennes fortes. Mais ce choix fait par l'Italie lui attribue aujourd'hui un rôle passif au sein du Fonds de coopération monétaire. Elle participe à hauteur de 150 milliards de lires, mais n'en tire aucun bénéfice. Les activités du Fonds, principalement en raison des divisions qui ont régné entre les partenaires de la Communauté, ne devraient pas être très coûteuses, d'autant que son *staff* se limitera à quatre fonctionnaires. Ceux-ci siégeront momentanément au Luxembourg puisque la décision concernant le lieu définitif du siège a été reportée suite aux sérieuses divergences d'opinion à ce propos entre les neufs pays de la CEE.

Le Luxembourg, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, tous protagonistes de cette bataille, ont avancé leur candidature. Le Luxembourg cherche à faire valoir une décision prise en 1965 par le Conseil de ministres de la CEE, selon laquelle les pays de la Communauté s'étaient engagés à faire transférer les organismes à caractère financier au Luxembourg, à la seule condition que leur bon fonctionnement soit garanti.

Le gouvernement de Londres s'est opposé à cette thèse, prétendant que le Luxembourg était mal desservi par les lignes aériennes et qu'il ne disposait pas suffisamment d'installations téléphoniques. Toutefois, derrière ces considérations logistiques, il semblerait qu'Edward Heath ait promis à la City d'installer le siège du Fonds à Londres afin qu'elle garde sa suprématie en tant que capitale financière d'Europe.

Pour leur part, les Français et les Allemands ont vivement critiqué le régime fiscal du Luxembourg qui, selon eux, offrirait trop de facilités aux sociétés multinationales (dont bon nombre ont, en effet, leur siège au Grand-Duché), qu'ils ont par ailleurs accusées, à tort ou à raison, de manipuler la masse des eurodollars qu'ils ont en leur possession pour alimenter la spéculation monétaire.

En réalité, la France aimerait faire de Paris le centre opérationnel de grands complexes financiers internationaux et l'Allemagne, elle, tente d'obtenir le siège du Fonds à Bonn ou à Francfort afin de pouvoir contrôler directement et plus efficacement la fuite des capitaux

allemands.

Étant donné la complexité des problèmes qui sont à l'origine d'une telle attribution, il n'est pas impensable que le Luxembourg puisse devenir «pour toujours» le siège provisoire du Fonds européen de coopération monétaire. Et, à ce sujet, certains rappellent avec ironie que la Commission du Marché commun, qui occupe plusieurs dizaines d'hectares au centre de Bruxelles et qui emploie des centaines de personnes, se trouve «provisoirement» dans la capitale belge. À cette époque-là, c'est ce qui avait été décidé.

Arturo Guatelli